



Communiqué

Pour diffusion immédiate

## **Élections municipales des 6 et 7 novembre 2021**

### **LES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS MONTRÉALAIS PEUVENT VOTER PAR ANTICIPATION LES 30 ET 31 OCTOBRE**

**Montréal, le 28 octobre 2021** – Le président d'élection de Montréal, M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, rappelle aux électrices et électeurs qu'ils peuvent exercer leur droit de vote dès le **samedi 30 octobre** et le **dimanche 31 octobre**, jours du vote par anticipation, **de 9h30 à 20 h**. Plus de 240 endroits de vote seront en opération.

Pour pouvoir voter, chaque électrice et électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électrices et électeurs sont aussi invité-es à apporter leur carte de rappel, qui leur a été expédiée cette semaine.

Chaque électrice et électeur se verra remettre des bulletins de vote distincts et de couleur différente pour chaque poste pour lequel il a droit de vote.

Les 1 111 100 électrices et électeurs inscrit-es sur la liste électorale peuvent connaître l'adresse de leur bureau de vote par anticipation en consultant leur carte de rappel ou le site internet [elections.montreal.ca](http://elections.montreal.ca) à la section «[Où vais-je voter?](#)».

#### **Mesures sanitaires**

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, Élections Montréal met tout en œuvre pour offrir une élection sécuritaire. L'application des règles sanitaires (port du masque, distanciation, écrans protecteurs, désinfection et signalisation conséquente) et l'embauche d'un-e préposé-e aux mesures sanitaires pour chaque endroit de vote, dont la mission sera de veiller au respect de ces règles, sont quelques exemples des mesures implantées.

Le port du masque ou du couvre-visage est requis afin d'accéder aux bureaux de vote. Les électrices et électeurs seront invité-es à brièvement le retirer au moment de s'identifier.

#### **Plus de jours pour voter**

Rappelons que l'élection vise à combler 103 postes électifs à Montréal : le maire de la ville, 18 maires d'arrondissement, 46 conseillers de la ville et 38 conseillers d'arrondissement. Le vote régulier se tiendra le samedi 6 novembre et le dimanche 7 novembre, de 9 h 30 à 20 h, dans quelque 460 endroits de vote.

Les électrices et électeurs pourront exercer leur droit de vote durant l'une des deux fins de semaine consécutives. Ces quatre journées d'élection représentent un total de 42 heures de vote, comparativement à 18 heures en 2017. La tenue d'une élection sur quatre jours et dans un si grand nombre d'endroits différents est une première à Montréal.

*Note aux médias : les médias souhaitant effectuer un tournage ou prendre des photos dans les bureaux de vote devront obtenir l'autorisation préalable de la responsable des relations avec les médias et respecter les consignes qui leur seront données.*

-30-

Source : Élections Montréal

Renseignements pour médias : Mathilde St-Vincent  
Responsable des relations avec les médias  
514-242-6852  
[elections.medias@montreal.ca](mailto:elections.medias@montreal.ca)